

CRÉATION / REPRISE D'ACTIVITÉS EN MILIEU RURAL

LA PLUS – VALUE
D'UNE APPROCHE TERRITORIALE



CAISSE DES DÉPÔTS ET
CONSIGNATIONS



DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL



COMMISSION EUROPEENNE
Fonds social européen



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale
et du logement

S
E
T
C
A

Rencontre

20 janvier 2006

CREATION / REPRISE D'ACTIVITES EN MILIEU RURAL

LA PLUS-VALUE D'UNE APPROCHE TERRITORIALE

Sous la coordination de

Virginie MARTINEZ

Chargé de mission « création d'activités »
à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Pôle Développement Durable

Diffusion Mars 2007

Pourquoi cette journée ?

« Si une activité peut partir de trois fois rien, elle naît rarement n'importe où »*

Dans un contexte d'attractivité, forte mais inégale, du milieu rural et alors que de nombreux chefs d'entreprise partent à la retraite, les territoires ruraux évoluent de plus en plus vers des fonctions résidentielles et de nature. Cette mutation génère de nouveaux besoins en matière de services et d'activités culturelles, ainsi que des conflits d'usage sur le foncier et l'habitat.

Le maintien et le renouvellement d'un tissu économique riche et diversifié sont donc des enjeux forts pour le développement durable des territoires ruraux, à la fois en terme de maintien des savoir-faire, de création d'emplois et de lien social.

Les Parcs naturels régionaux n'échappent pas à ces questions, d'autant qu'ils concentrent 7% des entreprises nationales (dont 70% sont des TPE unipersonnelles) et 3% de l'effectif des salariés. Par ailleurs, le taux de création d'entreprises dans les Parcs est légèrement en deçà de la moyenne nationale.

En l'absence d'un mouvement naturel d'émergence d'entrepreneurs, des collectivités, en partenariat avec les acteurs de leur territoire, ont décidé de mener des actions en faveur de la création / reprise d'activités. Ces actions ont pour objectif de maintenir et créer des activités en lien avec la réalité du territoire et favoriser l'intégration durable des projets dans le contexte socio-économique local.

En complément de l'approche sectorielle, l'approche territoriale prend en compte la globalité des facteurs liés à la création d'entreprise. Elle repose en grande partie sur la volonté des acteurs locaux (élus, entreprises, associations, habitants...) et sur la mise en place de partenariats public - privé.

L'objectif de cette rencontre a consisté à favoriser les échanges autour des politiques territoriales innovantes en faveur de la création d'activités et de la transmission d'entreprises, sachant qu'il n'existe pas de méthode commune applicable à tous les territoires ruraux, aux contextes et contours très variés.

Pour alimenter les réflexions qui ont porté sur la mise en place de stratégies territoriales en matière de création / reprise, des expériences de terrain et des témoignages de chefs d'entreprises sont présentés dans les différentes tables rondes.

Cette rencontre, animée par Stéphane BUGAT (Sténa Editions), a réuni élus et techniciens des Parcs et autres territoires de projet, ainsi que de nombreux partenaires de la création d'entreprise et du développement local.

*Ruralités et développement, Contribution de la FNFR à la loi sur la ruralité - Février 2003

Sommaire

Ouverture.....	P5-6
TABLE RONDE N°1 : PRENDRE SIMULTANEMENT EN COMPTE LE PROJET PROFESSIONNEL ET LE PROJET DE VIE.....	P7-10
EXPERIENCES / TEMOIGNAGES	
Changement de vie – Alix MASSE	
Internet : une demande très forte des néo-ruraux – Jérôme VALINA	
Mutualiser des services de ressources humaines : la SICASELI – Pierre LAFRAGETTE	
La formation : une priorité du collectif Ville Campagne – Jean-Yves PINEAU	
CE QU'IL FAUT RETENIR.....	P10
TABLE RONDE N°2 : METTRE EN RELATION L'OFFRE TERRITORIALE ET LES CANDIDATS A L'INSTALLATION.....	P11-15
EXPERIENCES / TEMOIGNAGES	
La reconversion de zones industrielles : le rôle des collectivités – Claude JACQUOT	
Les sites de proximité : la rencontre entre les besoins et capacités du territoire et du porteur de projet – Eric CHOSSON	
Se réorienter professionnellement – Patricia PICARD	
ELAN : favoriser l'émergence et le développement de nouvelles activités – Jean-Baptiste CHEMERY	
CE QU'IL FAUT RETENIR.....	P15
TABLE RONDE N°3 : ORGANISER LOCALEMENT L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS.....	P16-20
EXPERIENCES / TEMOIGNAGES	
CAP ACTIF : un réseau de compétences – Jean-Marie PERRINEL	
Tester son activité au sein d'une coopérative d'activités et d'emplois – Sandrine BARRIERE	
TERRIAM : accompagner la transmission des exploitations agricoles – Hubert MERY	
Les Plates-formes d'initiative locale : des outils au service du développement des territoires – Michel PINTON	
CE QU'IL FAUT RETENIR.....	P20
TABLE RONDE N°4 : INSERER DURABLEMENT LES CREATEURS OU REPRENEURS DANS LE TISSU SOCIO-ECONOMIQUE TERRITORIAL.....	P21-24
EXPERIENCES / TEMOIGNAGES	
La Maison des Entreprises du Parc de Brenne – Christophe VANDAELE	
Le Club des entrepreneurs de Brenne – Karine FOUSSEREAU	
La culture au service de l'intégration des nouveaux entrepreneurs – Frédéric THOMAS	
Etablir un diagnostic de l'offre de services aux entreprises – Catherine MERCIER	
CE QU'IL FAUT RETENIR.....	P24
Clôture.....	P25-26
Liste des participants.....	P27

Remerciements

La Fédération des Parcs naturels régionaux remercie chaleureusement l'ensemble des intervenants.

Elle remercie tout particulièrement la Caisse des Dépôts pour la qualité de son accueil, pour avoir mis à disposition ses locaux, les équipements nécessaires à l'enregistrement de la rencontre, et avoir pris en charge la réception des participants.

Ouverture



En guise d'introduction, **Michel Chatot**, Directeur du réseau régional de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), rappelle qu'une trentaine de Parcs naturels régionaux (PNR), parmi les 44 que compte la France, mène des actions concrètes visant à encourager les créations et reprises d'activités sur leur territoire, notamment en partenariat avec la CDC et *via* l'action de différents réseaux d'aide, spécialisés dans ce domaine. En sa qualité d'investisseur d'intérêt général, la Caisse des dépôts a quant à elle défini quatre axes d'intervention possibles, qui sont : l'énergie en général et les énergies renouvelables en particulier ; l'habitat ; le tourisme durable ; le développement d'activités.

Jean-Gabriel Nast, Président de la Commission Développement économique et social de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) et Président du Parc Haut-Jura, considère que les Parcs ont un rôle important à jouer pour tout ce qui touche à la création et à la reprise d'activités. Loin de n'être que des réserves naturelles, ils sont en effet des espaces habités, riches en savoir-faire et en compétences, qu'il convient de préserver et de valoriser au fil des ans, si l'on entend au moins maintenir, au mieux promouvoir l'emploi en milieu rural.

En outre, si l'heure n'est plus à la désertification massive des campagnes, le retournement auquel on assiste actuellement n'est pas exempt d'ambiguïtés. Certes, les soldes migratoires de nombre de zones rurales deviennent positifs, mais ces dernières sont confrontées au même phénomène de vieillissement que la population française en général. Et les « néo-ruraux », épris de liberté, qui s'installent dans ces mêmes zones pour recouvrer une certaine qualité de vie, ne participent pas tous très activement, loin s'en faut, au renouveau de l'économie rurale, en pleine transformation.

Le recul de l'agroalimentaire, au profit de l'économie « résidentielle » et des activités liées à la sphère industrielle, n'est pas sans poser problème. La réduction du nombre d'agriculteurs au mètre carré génère en effet des difficultés d'ordre économique, social et territorial, dans la mesure où la population qui se substitue à cette population agricole - fidèle à un territoire donné et ancrée depuis des générations dans un terroir - est plutôt une population versatile de néo-ruraux, susceptibles de changer de terre d'adoption du jour au lendemain. En outre, même lorsqu'ils s'installent durablement sur un territoire donné, nombre de ces néo-ruraux - qui partent travailler très tôt en ville le matin et rentrent très tard le soir - n'ont qu'un impact très modéré sur l'économie rurale.

Dans un tel contexte, les Parcs assurent la cohérence de leurs territoires, tout en s'efforçant de rendre ces derniers les plus attractifs possible. Pour ce faire, il convient d'analyser les besoins non pourvus, afin de se mettre en ordre de marche pour y répondre. Les personnels des Parcs sont les interlocuteurs privilégiés des porteurs de projets souvent en situation d'extrême solitude, qu'ils peuvent mettre en contact avec les élus locaux. À cet égard, les Parcs disposent d'un véritable avantage concurrentiel, en regard d'un milieu urbain où les démarches visant à créer ou à reprendre une activité sont beaucoup plus anonymes.

Jean-Baptiste Chemery, du Bureau Contrechamps, évoque ensuite deux études, réalisées par son cabinet et consacrées aux stratégies d'accueil et d'accompagnement de projets, mises en œuvre dans les Parcs. Commandées par la FPNRF, la première de ces études a été menée en 2003, tandis que la seconde est en cours de réalisation. Pour l'heure, il ressort de ces analyses qu'un quart des PNR est très actif concernant l'accompagnement de projets. Un autre quart met en œuvre un certain nombre de mesures pour faciliter la conduite de projets. Un troisième quart se montre préoccupé par toutes ces questions. Le dernier quart, enfin, n'est pas du tout investi dans ces problématiques. En outre, durant les trois années qui séparent les deux études, les parcs qui étaient déjà impliqués sur toutes ces questions n'ont cessé de renforcer leur implication.

Les raisons de cette implication peuvent varier, d'un territoire à l'autre. Si certains parcs font du maintien ou du développement d'activités sur leur sol un élément moteur de leur création (et l'inscrivent noir sur blanc dans leur charte originelle), d'autres se contentent de répondre à une demande à laquelle ils se trouvent confrontés. Cette seconde catégorie est constituée de parcs situés sur des territoires présentant une attractivité qui n'est plus à démontrer.

S'agissant des modalités d'intervention, il convient de réfléchir à l'articulation existant entre projet d'activités et projet de vie. Il faut également distinguer les dispositifs d'appui, d'accueil et d'accompagnement, au sens strict du terme et les conditions favorables à la conduite de projet, à mettre en œuvre sur un territoire donné. Ce second volet renvoie à la question des services, de l'habitat et de la mobilisation des élus.

L'époque récente est marquée par une montée en puissance d'autres acteurs territoriaux, aux côtés d'acteurs à l'origine plutôt sectoriels, de type chambres consulaires et ce même si les maires et les élus locaux continuent à jouer un rôle essentiel dans le développement local. Dans le même temps, les acteurs de « méta-niveaux », tels que l'Etat, les régions ou les têtes de réseaux, qui initient des projets, sont sources de financement, ou concourent à la mise en œuvre de certains dispositifs, voient eux aussi leur rôle se renforcer. En tout état de cause, enfin, l'établissement d'un véritable diagnostic territorial s'impose si l'on entend mener à bien un projet sur un territoire donné.

Table ronde n°1 : Prendre simultanément en compte projet professionnel et projet de vie

La création ou la reprise d'une entreprise en milieu rural étant souvent un choix de vie, le territoire est amené à prendre en compte autant l'offre d'activité que l'offre de logement et l'offre de services.

EXPERIENCES / TEMOIGNAGES

Changement de vie ...



Alix Masse, entrepreneur associé et responsable administrative et commerciale de TREELOGIE, installée dans le Parc de Haute Vallée de Chevreuse, a fait le choix de suivre son fils, titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 de grimpeur élagueur, dans l'aventure de la création d'une entreprise de taille et élagage des arbres, respectant la charte Séquoia. Ayant précédemment travaillé durant 32 ans dans le secteur bancaire, elle était au contact direct des fournisseurs et avait donc l'habitude d'établir des devis et des factures. Elle était donc tout à fait qualifiée pour épauler son fils dans cette aventure. Elle avait également envie de changer de vie, afin de consacrer davantage de temps à ses enfants et à ses petits-enfants.

Dans un premier temps, elle s'est adressée à l'adjoint en charge des PME de sa commune, lequel l'a immédiatement orientée vers le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse. À partir de là, elle a bénéficié d'un soutien important, sur un plan tant économique que pratique (recherche d'un local, recrutement de personnel, etc.). L'entreprise nouvellement créée a su se démarquer en adoptant la charte Séquoia, qui constitue un véritable sésame pour travailler avec certains clients, comme les responsables des grands domaines. Cette charte s'apparente au label Bio pour les aliments.

Internet : une demande très forte des néo-ruraux...

Jérôme Valina, universitaire et conseiller en développement à Ejenvie, fait état d'une demande très forte des néo-ruraux d'accéder à Internet. Installé dans un petit village de 173 âmes, dans l'Aude, il a lui-même créé une activité de conseil, au sens large, portant sur les nouvelles technologies. Il a pu constater l'existence d'un véritable choc des cultures, entre les néo-ruraux, qui entendent bénéficier, à la campagne, des mêmes services qu'à la ville et les populations installées depuis longtemps dans le département, dont certaines n'ont que faire des nouvelles technologies. Ayant rempli lui-même le rôle de conseiller, auprès de porteurs de projets dans le secteur de l'environnement, il souligne les carences importantes des dispositifs d'accompagnement proposés par l'ANPE. La qualité de l'accompagnement humain prodigué constitue pourtant l'un des éléments clés de la réussite d'un projet.

Mutualiser des services de ressources humaines : la SICASELI.



Pierre Lafragette, agriculteur, précise que la coopérative SICASELI, dont il assure la présidence, s'est toujours attachée à promouvoir le développement d'activités sur le département du Lot, sur lequel elle est située. En vingt ans d'existence, elle a su se tourner tant vers les agriculteurs, que vers les consommateurs finaux, en développant la distribution de produits agricoles *via* un réseau de boutiques spécialisées. Les responsables de cette coopérative se sont attachés en outre à mener une réflexion approfondie sur l'avenir de l'agriculture en général, après avoir établi que le nombre d'agriculteurs se réduisait de 30 à 40 % tous les dix ans.

Le secteur de l'artisanat subit une érosion comparable ; dans les trois à cinq années qui viennent, de nombreux artisans prendront en effet leur retraite et la relève est loin d'être pleinement assurée. Il convient donc de susciter des vocations en renforçant notamment l'attractivité du territoire.

Pour ce faire, la SICASELI a créé une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), regroupant de petites entreprises agricoles ou artisanales, en vue de mutualiser des services de ressources humaines, facilitant par là même le travail de ces entités, au quotidien. La SICASELI s'est également attachée à maintenir un magasin en milieu rural, lequel était en voie de déclin dans la région, et ce en lui adjoignant un certain nombre de services publics et postaux, avec le soutien de la communauté de communes concernée.

Pour finir, Pierre Lafragette, fort de son expérience, souligne que les élus n'obéissent pas nécessairement aux mêmes contraintes que le monde économique, dans la mesure où ils sont suspendus à la nécessité de renouveler leur mandat. En cela, cette sensibilité quelque peu exacerbée à la voix des urnes peut entraver leur action.

La formation : une priorité du collectif Ville Campagne



Jean-Yves Pineau, directeur du collectif Ville Campagne, souligne l'importance d'être en capacité de se fabriquer de la connaissance, lorsqu'il s'agit d'articuler projet de vie et projet professionnel, en milieu rural. Il juge déterminante la capacité de tout à chacun à revisiter ses représentations. Cela permet à n'en pas douter, de limiter la propagation de fantasmes ou idées reçues. Si les zones rurales connaissent actuellement l'arrivée de nouveaux migrants, en quête d'une amélioration de leur qualité de vie, elles ont eu à subir, durant près d'un siècle et demi, les ravages d'un exode rural particulièrement massif.

Jean-Yves Pineau insiste sur la nécessité de « former les femmes et les hommes peuplant un territoire donné, pour qualifier du même coup ledit territoire ». C'est l'une des missions que s'est assigné le collectif Ville Campagne, créé en 1995-96, pour faciliter le parcours des candidats à l'installation en milieu rural, tout en valorisant les expériences des uns et des autres et en favorisant la mise en réseau des différents acteurs en présence. À ce titre, une charte de l'installation en milieu rural, qui devrait être signée très prochainement, a pu être rédigée.

DEBAT

Tout en concédant la nécessité d'assurer la viabilité économique d'un projet donné, **Katalyn Kolosy**, Présidente de Place aux Jeunes France, souligne l'obligation de prendre en considération d'autres paramètres, ayant trait à un projet de vie bien ficelé, tels que la saturation de l'habitat en milieu rural, la fermeture d'un nombre croissant d'écoles ou la réduction de l'accès aux services publics en général.



Jean-Gabriel Nast, Président de la Commission Développement économique et social de la FPNRF et Président du Parc Haut-Jura, estime que les services à la population, proposés sur un territoire donné, constituent un élément déterminant de l'attractivité de ce même territoire. En tant que maire d'une commune de 1300 habitants, il reçoit trois lettres par semaine de personnes porteuses d'un projet le plus souvent artisanal et qui souhaitent préalablement à leur installation, effectuer une enquête pour connaître l'étendue des services dont elles pourront bénéficier, une fois sur place.



Patrice Chauveau, Chef d'entreprise – La Gentiane Bagnols, souligne la contradiction existant entre le discours de certains politiques, qui prônent la revitalisation du tissu rural et qui, dans le même temps, n'hésitent pas à réduire de manière drastique l'accès aux services publics, dans certaines communes rurales, compliquant l'implantation d'acteurs économiques performants dans ces zones reculées.

Philippe Monnet, Secrétaire général adjoint – Jeunes Agriculteurs, souligne la nécessité de s'intéresser, avant toute chose, à la viabilité des projets, seule à même d'assurer la « vivabilité » de ces mêmes projets. C'est ce à quoi s'attache l'association Jeunes Agriculteurs qui accompagne chaque année 12 000 jeunes agriculteurs dans leur parcours professionnel. Pour cela, il convient de mettre en œuvre des parcours de formation adaptés et de faire travailler ensemble l'ensemble des acteurs en présence.

CE QU'IL FAUT RETENIR



- favoriser des projets originaux peut constituer une stratégie payante ;
- l'importance du diagnostic territorial, permettant notamment de dresser la cartographie des services à la population, disponibles sur un territoire donné ;
- la nécessité de développer l'accès aux nouvelles technologies, en milieu rural, afin de favoriser l'implantation de nouvelles activités ;
- l'importance du rôle des élus sur le terrain ;
- l'importance des structures-relais, de type coopératives, permettant de prodiguer des aides à des entreprises naissantes ou favorisant la mutualisation de certains services
- la nécessité de former et d'accompagner les femmes et les hommes peuplant les territoires

Table ronde n°2 : Mettre en relation l'offre territoriale et les candidats à l'installation

Comment susciter l'émergence de projets de création ou de reprise d'entreprises sur un territoire et faire en sorte que ces projets répondent au besoin du territoire ?

EXPERIENCES / TEMOIGNAGES

La reconversion de zones industrielles : le rôle des collectivités

Claude Jacquot, Président de la communauté de communes de Haute-Meurthe, Président du pays de la Déodatie et maire de Fraize (**Parc des Ballons des Vosges**), rappelle les deux crises successives qu'a connues sa région dans les années 1975. D'abord avec le déclin du textile et dans les années 1980, avec le déclin du meuble. À deux reprises, la région des Vosges a fait les frais des risques induits par la mono-industrie, ce dont les responsables de la reconversion, initiée dans cette même région en 1990, ont tiré les enseignements en prônant une diversification accrue de l'activité.

Un véritable projet de territoire, impliquant une étude paysagère sur les hautes vallées, a pu être mis en œuvre, avec l'aide du Parc naturel des Ballons des Vosges. L'Etablissement public Métropole Lorraine, devenu Foncier de Lorraine, a réalisé une étude sur l'avenir de cette région en reconversion. Ce dernier a facilité le rachat et la réhabilitation de sites en friche par des collectivités, en allouant des subventions représentant 66 % du prix d'achat de ces mêmes sites.

Certains des bâtiments implantés sur ces friches ont été rasés, tandis que d'autres ont été réhabilités. Au total, quatre sites importants ont bénéficié d'une telle prise en charge. La région a également obtenu un prêt du Fonds européen de Développement régional (FEDER), dans le cadre de ce projet de territoire. Dans un tel contexte, la collectivité a pu se porter acquéreur d'un certain nombre de sites et de bâtiments qu'elle a mis ensuite en location/vente.

Si le département des Vosges a bénéficié à l'époque du soutien apporté à la Lorraine, tant au niveau national que régional, il s'est trouvé confronté, depuis lors, à une réduction sensible des subventions, résultant de la disparition du FEDER. Ces dernières, qui pouvaient à l'origine monter jusqu'à 70 %, tournent à l'heure actuelle autour de 30 %.

Dans le cadre de ce projet de reconversion, l'accent a été mis sur un développement endogène de l'activité. La communauté de communes a mis à la disposition des porteurs de projets des bureaux à moindre coût. En l'espace de quatre ou cinq ans, 13 entreprises ont pu s'implanter dans la région, ce qui a généré la création de 185 emplois. Elles sont toutes aujourd'hui en voie de développement.

Les sites de proximité : la rencontre entre les besoins et capacités du territoire et du porteur de projet



Eric Chosson, coordinateur des sites de proximité pour l'emploi et la création d'activités en Rhône-Alpes, indique que ce type de structures a été mis en place en 1994, à l'initiative de l'Etat et de la région. Ces derniers ont pris conscience d'une situation pour le moins préoccupante concernant le manque de structures et de services d'accueil et d'appui aux porteurs de projets, dans la plupart des zones rurales. Or, de toute évidence, le développement des espaces ruraux passe par la

création d'activités génératrices d'emploi.

Initiée en 1994, l'expérimentation visant à mettre en place des sites de proximité a porté sur six espaces ruraux distincts, plutôt en difficulté et situés dans des zones de moyenne montagne (trois en Ardèche, deux dans la Loire et un dans la Drôme). Une équipe a été mise en place dans chacune de ces zones et des partenariats, notamment avec certains Parcs, ont pu être noués dans les domaines de l'emploi et de la formation, du développement économique et du développement local. Un certain nombre de missions ont en outre été confiées à ces sites :

- accueil de tous les publics ;
- accompagnement de tous les projets ;
- construction d'offres d'activités ;
- animation locale visant à favoriser la création d'activités et d'emplois.

Au jour d'aujourd'hui, après une période expérimentale ayant couru de 1994 à 1999 et une période plus opérationnelle ayant débuté en 2000, un site de proximité accueille et accompagne en moyenne 430 particuliers par an. La majorité sont des bénéficiaires du RMI et des demandeurs d'emplois. Il collabore parallèlement avec une soixantaine d'entreprises et contribue à la réalisation de projets d'emplois et de création d'activités avec 14 collectivités locales. Enfin, par son action, chaque site de proximité maintient et crée une centaine d'emplois par an, lesquels se répartissent comme suit :

- 20 emplois non salariés : création / reprise d'entreprises ;
- 80 emplois salariés : mise en relation, au niveau local, de demandeurs d'emplois et d'employeurs potentiels.

Facilement repérable, l'équipe en poste dans chacun de ces sites de proximité constitue souvent la porte d'entrée pour les porteurs de projets en quête d'informations. L'équipe procède ensuite à l'accompagnement de certains projets, contribuant parallèlement à la formalisation de ces derniers. Il convient également d'orienter les personnes vers des partenaires compétents, afin d'œuvrer, à terme, à la concrétisation des projets. Si les sites

de proximité s'adressent en priorité à la population locale, qui recherche un emploi ou qui veut entreprendre, ils peuvent aussi apporter une aide à des porteurs de projets venant de l'extérieur, en les attirant grâce à une offre d'activités adaptée.

Dans la région Rhône-Alpes, le **Parc des Monts d'Ardèche** n'a été créé qu'en 2000-2001, alors que le site de proximité existait depuis 1994. Un premier partenariat « allégé » a été mis en place, sous la forme d'un protocole. Il déterminait les prérogatives incombant à chacun dans l'accompagnement de projets. Les deux entités ont peu à peu appris à travailler ensemble et une convention de partenariat a ainsi pu être signée, en 2005, entre le parc et trois structures porteuses des sites de proximité.

De manière générale, les sites de proximité s'efforcent de créer des activités sur les territoires dont ils ont la charge, en mobilisant les potentiels locaux. Il convient de maintenir les actifs qui sont installés, tout en permettant aux nouveaux arrivants de trouver un emploi. En tout état de cause, les équipes des sites de proximité veillent à offrir une combinaison d'éléments, favorisant la rencontre des besoins et des capacités du territoire, avec les besoins et les capacités du candidat.

Répondant à une demande formulée par une personne du public, **Eric Chosson**, coordinateur des sites de proximité pour l'emploi et la création d'activités en Rhône-Alpes, indique que le fonctionnement de ce dispositif est financé à hauteur de 80 % par le contrat de plan Etat-région (CPER). Les 20 % restants sont pris en charge par les collectivités locales, et notamment par des partenariats noués avec les missions locales. Les sites de proximité bénéficient dans le même temps de financements dits d'intervention. Il insiste sur la nécessité de valoriser, à terme, l'intervention d'un binôme technicien-élu, en vue d'une efficacité accrue des actions mises en œuvre.

Enfin, Eric Chosson insiste sur le fait qu'il n'y a pas redondance mais bien synergie entre l'action des sites de proximité et celles des acteurs déjà existants tels que l'ANPE, la Mission locale, les organismes de formation, les communautés de communes, les organismes en charge du RMI ou les chambres consulaires.

Se réorienter professionnellement...

Patricia Picard, artisan-émailleur sur lave installée dans les Monts d'Ardèche, fait part de son expérience personnelle. Agée de 48 ans, mère de cinq enfants, elle a traversé en 2002 une période difficile de crise conjugale, couplée à une convalescence et à une perte de son emploi de formatrice. Elle a décidé alors de changer d'orientation professionnelle et de suivre une formation d'émailleur sur lave.

Orientée par l'ANPE vers les principaux centres de formation existants dans la région, elle a finalement atterri à l'école d'architecture de Volvic, où elle a passé son diplôme d'émailleuse sur lave. Son diplôme en poche, encore au RMI à l'époque, elle s'est adressée au site de proximité d'Ame Sud, à Rosières, qui lui a fourni un accompagnement de qualité. Elle a ainsi pu nouer un partenariat avec le Parc des Monts d'Ardèche, mettant à profit son diplôme d'émailleuse à des fins utilitaires (table d'orientation, signalétique, etc.).

Patricia Picard a finalement réussi à créer son entreprise en 2005, en s'adossant à Pollen, une coopérative d'activités et d'emplois située à Saint Germain en Ardèche. Au bout de deux

ans, elle sera toutefois contrainte de sortir de cette coopérative, mais continuera à bénéficier, fort heureusement, de l'appui du **Parc des Monts d'Ardèche**. Pour l'heure, elle continue à s'adresser très fréquemment au site de proximité qui l'a aidée au départ, lorsqu'il s'agit de régler des questions d'ordre pratique, comme la réalisation d'un devis.

ELAN : favoriser l'émergence et le développement de nouvelles activités

Jean-Baptiste Chemery, du Bureau Contrechamps, présente ensuite le projet Elan, qui promeut des actions d'accompagnement au bénéfice des porteurs de projets ou des chercheurs d'emplois sur un territoire donné, tout en favorisant l'émergence et le développement de nouvelles activités, s'apparentant à des services d'intérêt collectif, au contenu très concret.

Faciliter l'émergence et le développement de nouvelles activités sur un territoire donné, nécessite l'établissement d'un diagnostic territorial collectif qui implique bon nombre d'acteurs, dans le cadre d'un partenariat public /privé. Un bon diagnostic doit mettre en lumière ce qu'il y a à gagner et ce qu'il y a éventuellement à perdre, dans la mise en œuvre de diverses mesures d'aménagement. En d'autres termes, tout territoire qui entend se développer de manière cohérente doit initier au préalable un travail réflexif sur lui-même.

DEBAT

Jean-Marie Sculfort, Président de la Commission Développement économique du **Parc de l'Avesnois**, estime que les élus doivent promouvoir des projets afin de dynamiser leurs territoires. Ils ont donc un rôle actif à jouer dans la création et la reprise d'activités, s'ils interviennent en milieu rural. Il évoque la manière dont il a sauvé, avec l'aide de la communauté de communes, l'appellation d'origine contrôlée (AOC) Maroilles, menacée d'extinction faute de repeneur de la dernière exploitation existante. Une Maison du Maroilles a pu être créée, avec le soutien du PNR couvrant cette zone.

Johanne Villegas, coordinatrice – AFIP, estime qu'il existe souvent un décalage important entre l'offre territoriale défendue par certains élus locaux, qui soulignent le fait qu'ils manquent de petits commerces ou d'attractivité touristique et les projets de vie des nouveaux arrivants, qui entendent développer d'autres types d'activités.

Stéphane Bugat, Sténa Editions, rebondit sur cette notion de décalage, qui existe non seulement entre les attentes des élus et acteurs locaux et les envies des entrepreneurs potentiels, mais également entre les procédures (quelque peu formalistes) qui tendent au formatage et la nécessité de laisser vivre des expériences originales.

Claude Jacquot, Président de la communauté de communes de Haute-Meurthe, Président du pays de la Déodatie et maire de Fraize (**Parc des Ballons des Vosges**), estime que rien n'est possible sans une volonté politique forte, permettant de former les personnes en charge de l'animation des différents réseaux et de l'information à apporter aux porteurs de projets.

CE QU'IL FAUT RETENIR



- la nécessité de privilégier une diversification de l'activité, afin de se prémunir contre les risques induits par l'éventuel déclin d'une mono-industrie ;
- la complémentarité et synergie des approches entre les différentes structures : Parc, sites de proximité, ANPE, Mission locale, organismes de formation, communautés de communes, organismes en charge du RMI ou chambres consulaires
- l'existence d'un décalage entre l'offre territoriale, défendue par les élus et acteurs locaux, et les projets des nouveaux arrivants, sur un territoire donné ;
- l'impossibilité d'avancer sans une volonté politique forte.

Table ronde n°3 : Organiser localement l'accompagnement des porteurs de projets

Comment le territoire peut-il accompagner des projets, souvent multisectoriels et atypiques, jusqu'à leur réalisation ? Comment inscrire davantage les outils dans les stratégies territoriales ?

EXPERIENCES / TEMOIGNAGES

CAP ACTIF : un réseau de compétences



Jean-Marie Perrinel, agent de développement de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance, partenaire du réseau CAP ACTIF (Parc Livradois Forez), explique que ce réseau a vu le jour en 2003, sur la base de deux constats : les porteurs de projets étaient à l'époque nombreux à frapper à la porte du territoire de la vallée de l'Ance ; et les structures d'accompagnement de ces porteurs de projets, déjà très nombreuses, ne cessaient d'augmenter.

Dans un tel contexte, il convenait de s'interroger sur un certain nombre de points :

- **Comment le porteur de projet identifie le bon interlocuteur et comment faciliter le parcours de ce dernier, qui peut s'apparenter parfois à un véritable parcours du combattant ?**
Le renforcement de la lisibilité des rôles dévolus à chacun est donc apparu très vite comme un réel enjeu.
- **Comment les structures d'accompagnement peuvent-elles s'adapter aux porteurs de projets, et plus particulièrement aux porteurs de projets atypiques ou multisectoriels ?**
La nécessité de décroquer les structures en charge d'apporter une aide aux porteurs de projets, afin de jouer la carte d'une transversalité accrue, a rapidement fait figure de priorité.

Dès la mise en place de l'outil CAP ACTIF, la stratégie a consisté à privilégier la dimension « réseaux », plutôt que la dimension « guichet unique ». Les créateurs du réseau sont partis du principe que la diversité des structures d'accompagnement – générant de fait une multiplicité de regards sur un projet donné - pouvait constituer une richesse, pour peu que l'on sache s'orienter dans ce qui pouvait ressembler à un véritable dédale, voire à une jungle.

Cette logique du réseau a d'ailleurs sous-tendu le processus même de création du réseau CAP ACTIF. Celui-ci est né de la mise en place d'un groupe de travail regroupant des acteurs très divers, qui ne partageaient pas la même vision de l'accompagnement.

Il s'agissait, dès le départ, de ne pas créer une structure supplémentaire pour ne pas générer de coûts supplémentaires, mais plutôt de mobiliser des personnes ressources, de mettre en commun les moyens existants et ce tout en favorisant une certaine complémentarité d'approche.

Tester son activité au sein d'une coopérative d'activités et d'emplois

Sandrine Barrière, gérante de la coopérative d'activités Appuy Créateurs, partenaire du réseau CAP ACTIF, explique qu'une coopérative d'activités a vocation permet à des porteurs de projets de sonder « grandeur nature » les potentialités du marché sur lequel ils souhaitent développer leur *business*. Des structures de ce type facilitent également la mise en œuvre de processus de facturation.

La France compte à ce jour une cinquantaine de coopératives d'activités, fédérées sous la bannière de l'union d'économie sociale au nom évocateur de « Coopérer pour Entreprendre ». Appuy Créateurs - qui comptabilise un an d'existence seulement et qui bénéficie, à l'instar des autres structures de ce type, d'un volume important de financements publics - constitue à ce jour un véritable outil de développement local. Elle apporte un appui aux entrepreneurs qui souhaitent s'installer sur un territoire donné, en les salariant. La coopérative facture au nom de ces entrepreneurs et leur rétrocèdent ensuite 90 % de leur chiffre d'affaires, afin de leur rembourser leurs frais et leurs achats. Le reste sert à payer les salaires et les charges sociales. Ces entrepreneurs salariés peuvent entreprendre sans prendre de risques. Le recours à une structure de ce type permet de rompre l'isolement – potentiellement dévastateur - de certains porteurs de projets, tout en prônant le principe de la formation par l'action.

Appuy Créateurs est partenaire de CAP ACTIF, qui regroupe 13 communautés de communes, ainsi que des interlocuteurs consulaires (chambres de commerce et chambres d'agriculture) et des acteurs à vocation plus départementale ou régionale. Le réseau se réunit toutes les six semaines et tente d'aider les entrepreneurs à mener à bien leurs projets. Chaque entrepreneur possède un référent afin de structurer l'aide prodiguée et de lui conférer davantage d'efficacité. Enfin, au sein du **Parc du Livradois Forez**, un animateur fédère les actions des uns et des autres et fait vivre le réseau.

CAP ACTIF accueille 500 porteurs de projets par an. La moitié bénéficie d'un accompagnement adapté, *via* un référent. Parmi les personnes qui ont un référent, 40 % créent une activité sur le territoire couvert par le réseau.



Jean-Marie Perrinel, agent de développement de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance, partenaire du réseau CAP ACTIF (Parc Livradois Forez), observe que si les membres de CAP ACTIF ont naturellement tendance à se reposer sur l'animateur du Parc pour faire vivre le réseau, c'est bien la coresponsabilité de tous les membres de ce même réseau qui doit présider.

TERRIAM : accompagner la transmission des exploitations agricoles



Hubert Méry, Président du Centre d'Initiatives et de Valorisation des Activités en Milieu rural (CIVAM) de Valançay (Indre), agriculteur à la retraite, présente le programme TERRIAM, portant sur le thème de la transmission dans le secteur de l'agriculture. Huit CIVAM participent à ce jour, dont celui de Valançay, qui travaille plutôt sur la transmission hors du cadre familial.

Le CIVAM de Valançay a organisé une cession de stages, regroupant les candidats à la cessation d'activité, sur le territoire couvert. Parallèlement à cette aide, le CIVAM encourage bien évidemment ces agriculteurs, au seuil de la retraite, à constituer un dossier auprès de l'Association Départementale d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA).

Huit personnes ont participé au premier stage organisé en 2001. Parmi eux, quatre ont mené à bien la transmission de leur exploitation et un cinquième candidat est en passe d'y parvenir. Les processus de transmission nécessitent du temps et il faut bien compter deux années entre l'établissement d'un premier contact entre le repreneur et le cédant et la cession effective de l'exploitation à ce même repreneur.

Les plates-formes d'initiative locale : des outils au service des territoires

Michel Pinton, vice-président de France Initiative Réseau (FIR), maire de Felletin (**Parc de Millevaches en Limousin**), précise que le réseau FIR regroupe des associations sous forme de plates-formes locales, dont les membres sont tout à la fois des chefs d'entreprises, des élus, des experts et des salariés. Elles ont vocation à parrainer les créateurs d'entreprise, tout en permettant à ces derniers d'accéder à des prêts sans intérêts et sans garanties. En 2005, FIR a ainsi contribué à la création de 10 000 entreprises, réparties dans la France entière. Enfin, Michel Pinton insiste sur la dimension humaine que doit revêtir toute démarche d'accompagnement.

La Fédération des Parcs naturels régionaux et FIR ont édité une plaquette commune présentant l'intérêt d'actions de partenariats entre Parcs et plates-formes d'initiative locale (PFIL) pour favoriser la création et la reprise d'entreprises à la dimension des territoires de Parcs.

DEBAT

Jean-Antoine Duprat, Délégué général du Club national du réseau des villes, estime que les notions de « réseau » et de « projet » priment sur la notion de « territoire ». Il souligne que la mise en réseau d'initiatives doit permettre d'aboutir à des économies d'échelles et à la fédération de plusieurs projets, distincts au départ, mais poursuivant un même objectif. Cela a notamment été le cas dans le cadre de la mise en place de la boucle régionale à haut débit.

Philippe Monnet, Jeunes Agriculteurs, insiste quant à lui sur la nécessité d'anticiper les cessations d'activités, dans le secteur de l'agriculture, afin de ne pas agir dans la précipitation la plus complète et de réussir l'étape de la transmission. Pour ce faire, il sera nécessaire, parfois, de procéder à la modernisation de l'exploitation que l'on souhaite céder, dans la mesure où les agriculteurs plus jeunes n'auront probablement pas les mêmes façons de travailler que leurs prédécesseurs.

Hubert Méry, Président du Centre d'Initiatives et de Valorisation des Activités en Milieu rural (CIVAM) de Valançay (Indre), agriculteur à la retraite, souligne que le pourcentage d'exploitations de plus de 100 hectares en difficulté est deux à trois fois plus important que celui concernant les exploitations plus petites.

Philippe Porruncini, Parc de Corse, évoque l'expérimentation menée dans sa région, concernant l'accompagnement des personnes, sur le terrain. Après avoir constaté que l'information ne parvenait pas jusque dans les territoires très reculés, fragilisés et dépeuplés, le PNR a décidé d'envoyer les agents de développement, présents sur place, faire du porte à porte. Très rapidement, ce dispositif s'est révélé beaucoup plus efficace pour atteindre les personnes que ne l'étaient les structures passées.

Denis Gaboriau, Président FNCIVAM, doute que la profession agricole soit si bien armée qu'elle ne le prétend pour évaluer la pertinence, notamment économique, des projets qui lui sont soumis.

Odile Stab, INTER AFOCG, indique que le réseau d'associations de formation collective à la gestion, à l'animation duquel elle contribue, vient tout juste de mettre en place une démarche d'aide à la transmission.

Jean-Marie Perrinel, agent de développement de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance, partenaire du réseau CAP ACTIF (Parc Livradois Forez), fait à son tour état de l'existence d'un réseau travaillant autour de la transmission dans le secteur de l'agriculture. Un certain nombre de communautés de communes ont réalisé des diagnostics en enquêtant de très près auprès des agriculteurs exploitants âgés de plus de 50 ans, tout en essayant, dans le même temps, de détecter, sur le territoire, de jeunes candidats à la reprise d'exploitations agricoles.

Hubert Méry, Président du Centre d'Initiatives et de Valorisation des Activités en Milieu rural (CIVAM) de Valançay (Indre), agriculteur à la retraite, précise que la question de la transmission doit être abordée sous un angle social, *via* la MSA ou l'ADIL.

CE QU'IL FAUT RETENIR



- La nécessité de travailler en réseau ;
- la coopérative d'activités : un outil qui a fait ses preuves dans l'accompagnement des porteurs de projets ;
- la co-responsabilité des acteurs en présence ;
- la nécessité d'anticiper les cessations d'activités, dans le secteur de l'agriculture, afin de ne pas agir dans la précipitation la plus complète et de réussir l'étape de la transmission ;
- la mise à profit de toutes les structures d'aides existantes ;
- la nécessité de prendre en compte tous les aspects – économiques, sociaux, pratiques, sociologiques, etc. - de la transmission d'une exploitation.

Table ronde n°4 : Insérer durablement les créateurs ou repreneurs dans le tissu socio-économique territorial

Comment permettre à des entrepreneurs de mieux s'insérer dans leur environnement social et économique afin de rendre l'activité pérenne sur le territoire ?

EXPERIENCES / TEMOIGNAGES

La Maison des entreprises du Parc de Brenne



Christophe Vandaele, Président de la Commission développement du Parc de la Brenne, membre fondateur de la PFIL Brenne initiative, signale l'existence d'une association de développement économique, au sein de son parc, lui-même créé en 1989. L'association porte le nom de Maison des entreprises et fédère les compétences en matière de développement, tout en favorisant la rencontre entre et les temporalités des élus et celles des entrepreneurs, dans la mesure où celles-ci sont rarement en phase. Elle intervient en outre auprès des porteurs de projets, des entreprises existantes et des cédants.

Pour ce faire, elle a mis en place des outils d'intervention économique et des outils de formation (sous la forme d'ateliers de gestion), tout en mettant à profit les dispositifs existants, tels qu'ORAC (subventions, aides directes aux entreprises, avances remboursables, compléments de financement, etc.). La Maison des entreprises favorise également la formation des « conjoints collaborateurs », dans la mesure où c'est souvent l'épouse de l'artisan ou du commerçant qui prend en charge toute la partie administrative de la structure créée.

Un club d'entrepreneurs a été créé sur le territoire de la Brenne, lequel regroupe environ 1 000 entreprises, pour un total de 140 entrepreneurs. Les très petites entreprises (TPE) constituent le gros des troupes. Dans un tel contexte, il est important de fédérer les unions de commerçants lorsque celles-ci existent, afin de fluidifier les échanges économiques sur un territoire donné.

Le Club des entrepreneurs : solidarité entre anciens et nouveaux entrepreneurs

Karine Fousserau, chef d'entreprise de « CENARE » (commerce de détail – art de la table), installée sur le **Parc de la Brenne**, fait part de son expérience. Issue de l'expertise comptable, elle s'est logiquement adressée à la Chambre de commerce lorsqu'elle a souhaité créer son entreprise. Elle est également allée à la rencontre du Club des entreprises du Parc de la Brenne, en quête de soutien à son projet de création d'une entreprise dans le domaine des arts de la table contemporains. Elle a bénéficié de l'aide de la Maison des entreprises.

Ces structures l'ont assistée dans le choix du lieu d'implantation de son entreprise. Elle a pu bénéficier d'un fonds d'avances remboursables, ce qui lui a permis de se lancer. Elle avoue toutefois avoir rencontré quelques difficultés à promouvoir son produit, ce qui était assez attendu compte tenu de la particularité du créneau choisi.

La culture au service de l'intégration des nouveaux entrepreneurs...

Frédéric Thomas, animateur du Pôle local d'accueil du Pays de Haute Corrèze, précise que sa structure a vocation à mobiliser et à sensibiliser la population locale à l'accueil de nouvelles populations. L'accueil doit évidemment être l'affaire de tous – élus, techniciens mais également habitants implantés de longue date, sur le territoire convoité.

Or, pendant longtemps, le territoire du Limousin a connu une émigration et un exode rural importants. Le phénomène a fait naître le sentiment collectif que pour réussir sa vie, professionnelle notamment, il fallait partir. Partant de là, les gens avaient quelque difficulté à comprendre les raisons qui auraient pu pousser de nouveaux venus à faire le choix de s'installer dans ce territoire. Il a ainsi été très difficile de mobiliser la population locale sur cette notion d'accueil.

Pour lutter contre cette idée reçue, le Pôle local d'accueil a mis en place, en 2004, une action au nom évocateur de « Réussir en Haute Corrèze ». Cette action a recensé les parcours de réussite de personnes installées sur ce territoire – qu'il s'agisse de nouveaux arrivants ou d'habitants originaires de ce département – lesquels ont ensuite été collectés et décrits dans un classeur intitulé « Les chemins de la réussite ». Ce document a circulé dans les différents cantons sous forme d'expositions.

Une pièce de théâtre, brochant le portrait des différents acteurs de l'accueil, a été montée afin de sensibiliser la population à ce thème. Celle-ci a été représentée cinq fois, dans le cadre de soirées comportant trois temps : le premier, entre 19 heures et 20 heures, réservé au pot de bienvenue des nouveaux arrivants ; le second, entre 20 heures et 21 heures 30, réservé à la représentation en elle-même ; enfin, un troisième temps réservé à l'organisation d'un débat entre les personnes de la salle. Cette initiative, pour le moins originale, a été très appréciée par les personnes concernées.

Établir un diagnostic de l'offre de services aux entreprises



Catherine Mercier, Directrice des politiques territoriales à l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) souligne que la mutualisation des ressources et des compétences doit faciliter le parcours des chefs d'entreprise, et inciter ces derniers à rester sur un territoire donné. Elle souligne la nécessité de faire valoir le principe de réalité. En d'autres termes, si un projet n'a aucune viabilité économique, il ne servira à rien de mettre en branle un dispositif d'aide et d'accompagnement à ce projet.

Dans un tel contexte, l'ACFCI a mis au point un outil diagnostic, qu'elle s'attache à déployer sur plusieurs régions de France, *via* le réseau consulaire. Il permet de mesurer très concrètement, sur un territoire donné, l'offre de services aux entreprises, étant entendu que l'ACFCI s'est d'abord attachée, dans un premier temps, à lister les services indispensables à la création, à la survie et à la pérennité d'une entreprise.

L'établissement d'un tel diagnostic, sur un territoire donné, permet d'appréhender précisément les mesures à mettre en œuvre pour combler les éventuelles lacunes mises en lumière. Cela revient à ancrer son action dans la réalité et à éviter de fantasmer sur les potentialités, réelles ou rêvées, de tel ou tel territoire.

De manière générale, les opérateurs locaux ont trois responsabilités à assumer, s'ils entendent faciliter l'insertion durable de créateurs ou de repreneurs d'entreprises sur leur sol :

- travailler ensemble afin de mutualiser un certain nombre d'actions ;
- prôner le principe de réalité concernant la viabilité économique d'un projet, étant entendu que les subventions et tous les outils favorisant l'accompagnement de ce même projet ne sont que des moyens d'atteindre un objectif ;
- construire une offre de services qui rende l'implantation crédible et durable.

DEBAT

Pierre Lafragette, agriculteur, Président de la coopérative SICASELI (Lot), souhaiterait savoir si le Pôle local d'accueil du Pays de Haute Corrèze, animé par Frédéric Thomas, a dressé le profil type du nouvel arrivant dans ce département.

Frédéric Thomas répond que les nouveaux arrivants sont principalement des couples qui ont entre 30 et 45 ans, parents d'enfants âgés de moins de dix ans, qu'ils souhaitent voir grandir à la campagne, dans un environnement moins hostile que le milieu urbain. A noter en outre que la vie à la campagne, pour une famille avec enfants, est moins coûteuse qu'en ville, ce qui entre évidemment en ligne de compte. Enfin, contrairement à une idée reçue, les nouveaux arrivants sont plutôt originaires de la région PACA (pour 17 % d'entre eux), que de la région parisienne.

Jean-Pierre Catherine, responsable du développement économique du Pays du Bessin au Virois, déplore la quasi-absence d'associations de commerçants sur son territoire. Il n'en existe plus que deux. L'une est implantée à Vire, qui compte 12 000 habitants, l'autre est implantée à Bayeux, qui compte 15 000 habitants. Les chefs lieux de canton présents sur ce même territoire en sont quant à eux dépourvus. Il devient difficile de fédérer des formes de commerces très variés, allant du commerce indépendant au commerce intégré, en passant par la grande distribution.

Catherine Mercier, Directrice des politiques territoriales à l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI), signale quant à elle l'aboutissement d'un nouveau projet de convention entre les chambres et les parcs, lequel devrait déboucher sur la mise en œuvre d'actions concrètes.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- la nécessité de fédérer les compétences et de mutualiser les moyens ;
- l'intervention auprès des porteurs de projets, à tous les niveaux de la chaîne ;
- les aides financières et les dispositifs d'accompagnement ne sont qu'un moyen pour parvenir à un objectif et ne doivent pas constituer une fin en soi ;
- construire une offre de services qui rende les implantations d'activités crédibles et durables.

Clôture



Jean-Gabriel Nast, Président de la Commission Développement économique et social de la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF) et Président du Parc Haut-Jura, insiste une dernière fois sur le rôle de facilitateur et de médiateur incombant aux Parcs. Ils ont vocation à être complémentaires des dispositifs existants, tout en faisant montre d'une grande qualité d'écoute à l'égard des porteurs de projets. Le travail en réseau, garant d'une plus grande efficacité, doit être de mise. À cet égard, les Parcs sont particulièrement compétents pour assurer l'interconnexion de ces différents réseaux. Ces derniers sont dotés d'équipes pluridisciplinaires, à même d'appréhender les évolutions territoriales et sociales de la société. Les Parcs contribuent en outre à valoriser les territoires, afin que les habitants de ces derniers retrouvent leur fierté.



Patrick Baquin, Directeur du département partenariats et territoires, explique que la Caisse des Dépôts et Consignations appuie les politiques de développement territorial et apporte son soutien à différents réseaux d'appui à la création d'entreprises. Dans ce cadre, elle collabore d'ores et déjà avec le réseau des Parcs et s'avoue prête à renforcer encore cette collaboration.

De toute évidence, il conviendrait de mesurer précisément l'efficacité des mesures d'accompagnement mises en œuvre. Il serait également utile d'améliorer la lisibilité de l'offre de services, sur un territoire donné. La CDC est prête à cofinancer, les expérimentations susceptibles de déboucher sur un nombre important de créations d'emplois.



Richard Sabaté, DGEFP (Ministère de l'Emploi), se réjouit que les Parcs ne travaillent pas seuls, mais avec l'ensemble des réseaux d'aide à la création d'entreprises. Il précise que le Ministère a accepté de collaborer avec les Parcs, pour faire suite à une collaboration déjà ancienne qui concernait les Emplois jeunes. Si certains Parcs n'ont pas hésité, à l'époque, à recruter des salariés en emplois jeunes, nombre d'entre eux se sont même impliqués dans ce programme en tant que pilotes, afin de faire émerger des projets de création d'activités dans le domaine associatif. Il semblerait assez logique que des structures

qui se sont révélées capables d'aider à la création d'activités dans le domaine associatif soient également en capacité d'aider à la création d'activités dans le domaine entrepreneurial pur.

À l'avenir, les Parcs, ainsi que toutes les structures de développement local, pourront intégrer les maisons de l'emploi nouvellement créées. L'ANPE et les Assedic ne pourront en effet pas assumer, à elles seules, la fonction de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, dévolue à ces structures.



Pour finir, **Vincent Piveteau**, Conseiller développement territorial et affaires rurales à la DIACT, souligne que nombre de territoires se sont constitués, au cours des trente dernières années, et qu'une multiplicité de réseaux d'accompagnement ont parallèlement vu le jour. Pour l'heure, tout le monde reconnaît les mérites de la mise en réseau et du maillage des différents réseaux existants entre eux. Force est de reconnaître que les porteurs de projets n'empruntent pas tous le même parcours et qu'on ne

peut par conséquent prétendre apporter une réponse univoque à une constellation de situations, nécessitant des accompagnements spécifiques. Il est également primordial de mettre l'accent sur la mutualisation, tout en tirant le meilleur parti du contexte politique actuel. Le gouvernement vient tout juste d'initier « les pôles d'excellence rurale », qui devraient permettre d'assurer la valorisation de nombreux territoires.

Liste des participants

NOM	Prénom	Fonction	Organisme
ADAM	Stéphane	Chargé de mission développement économique	FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
ANDREOZZI	Jean-François	Ecodéveloppeur	PARC CORSE
AYMONIER	Gaëtan	Formateur et chargé de mission	CFPPA
BAQUIN	Patrick	Directeur du département partenariat et territoires	CDC
BARBEDETTE	Angèle	Chargée de mission	PAYS DU BESSIN AU VIROIS
BARDINE	Jean-Pierre	Vice-Président en charge du Développement.	PARC MONTS D'ARDECHE
BARRIERE	Sandrine	Gérante	APPUY-CREATEURS
BASTIÈRE	Julien	Chargé d'études	APCM
BAYON	Mareva	Adjointe au directeur des partenariats	ADIE
BAZIN	Patrick	Responsable de service	CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL
BERNARD	Nelly	Chargée du développement et de l'emploi	PARC PILAT
BERNARD	Caroline	Référent national insertion	FRANCE TERRE D'ASILE
BESSE	Anne-Marie	Relations extérieures	IDAP
BEZIRE	Alexa	Chargée de mission tourisme	PARC HT JURA
BLACHE	Jean-Pierre	Resp. de la professionnalisation	Agence Nationale des Services à la Personne
BOST	Elisabeth	Déléguée générale	COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE

BOUILLAGUET	Gilles	Porteur de projet	
BOURREAU	Jean-Marie	Animateur	GD CIVAM
BREZILLON	Christophe		CDC DR ILE DE France
BRIOT	Jean-Luc	Chargé de mission développement	PARC VEXIN FRANCAIS
BROUSSEAU	Olivier	Chargé de mission Service accueil	CONSEIL REGIONAL LIMOUSIN
BRUNET	Bernard	Consultant	SCOP SAPIE
BRUYAS	Caroline	Trésorière nationale	MRJC
BUGAT	Stéphane	Journaliste/ animateur	STENA EDITION
CAILLAUDAUD	Vincent	Chargé de mission accueil, développement économique	PARC MILLEVACHES EN LIMOUSIN
CANTY	Florence	Chargé de mission	BOUTIQUE DE GESTION DE SAÔNE ET LOIRE
CAPPELLE	Karine	Chargée de mission CDRA	PARC VERCORS
CARON	Delphine	Animatrice	ARDEAR RHÔNE ALPES
CATAIX	Hélène	Chargée de mission Dépt partenariat et territoires	CDC
CATHERINE	Jean-Pierre	Resp. de la Commission développement économique	PAYS DU BESSIN AU VIROIS
CHAIGNEAU	Franck	Chargé de mission partenariat et territoires	CDC
CHAMBON	Philippe	Chargé de mission	ARD AUVERGNE
CHAPAVEIRE	André	Vice-Président	CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE
CHATOT	Michel	Directeur du réseau des DR	CDC

CHAUVEAU	Patrice	Chef d'entreprise	LA GENTIANE BAGNOLS
CHEMERY	Jean-Baptiste	Consultant	BUREAU CONTRECHAMPS
CHOSSON	Eric	Coordinateur technique réseau des sites	SITES DE PROXIMITÉ RHÔNE ALPES
CLAIR	Etienne	Chargé de mission développement économique	PARC LIVRADOIS FOREZ
CLEMENT	Sébastien	Animateur ORAC	PARC FORET D'ORIENT
CONFIDA	Sylvain	Conseiller Service des politiques territoriales	APCA
COTTET	Michel	Directeur général	SIAGI
COULMOU	Marc	Chargé de mission	MINISTERE DE L'AGRICULTURE
COUPIN	François	Président de la Commission développement économique	PARC VEXIN FRANCAIS
COURTIL	Luc	Chargé de mission développement durable	PARC VERDON
DALONGON	Christelle	Resp. du Pôle tourisme, culture, communication	PARC NORMANDIE MAINE
DANIEL	Jérôme	Chef du service syndical	JEUNES AGRICULTEURS
DE REBOUL	Louis	Secrétaire général	ANPAR
DEMOURY	Blandine	Conseillère	FAMILLES RURALES
DEPREZ	Jean-Christophe	Chargé de mission économie	PAYS PERCHE
DOLISY BONNETAUX	Dominique	Directrice adjointe	FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
DONNEVE	Bernard	Maire de BOURIDEYS	PARC LANDES DE GASCOGNE
DOUTRELEAU	Véronique	Directrice adjointe	PARC VEXIN FRANCAIS

DRUGMANT	France	Chargée de mission agriculture	FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
DUBREUIL	Pascal	Directeur	PARC CAUSSES DU QUERCY
DUJARDIN	Eric	Chargé de mission développement	PARC MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
DUPRAT	Jean-Antoine	Délégué général	CLUB DU RESEAU DES VILLES
DURAND GASSALIN	Jean-Rémi	Chargé de mission formation/éducation populaire	PEUPLE ET CULTURE
EPHRAÏM	Marie	Chargée de l'environnement	SENAT
FAOUZI	Chloé	Chargée de mission	FRANCE TERRE D'ASILE
FAY	Aline	Animatrice nationale	MRJC
FAYETTE	Eiie	Président	PARC LIVRADOIS FOREZ
FLAGEUL	Françoise	Chargée de mission transmission	TRAME
FOUSSEREAU	Karine	Chef d'une entreprise de commerce	PARC BRENNE
GABILLON	Aude	Animatrice développement économique	PARC BRENNE
GABORIAU	Denis	Président	FNCIVAM
GAUDOT	Jean-François		FRANCE INITIATIVE RÉSEAU
GIORDANI	Jean-Pierre	Président de la Commission Environnement	PARC CORSE
GIRARD	Frédéric	Chargé de mission agriculture	PARC HT LANGUEDOC
GOGUET	Thibaut	Chargé de mission écodéveloppement	PARC BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE
GUILLON	Cédric	Chargé de mission	IDAP

HESSEL	Jean-François	Chargé de mission	PARC CAUSSES DU QUERCY
HEURTAUX	Louis	Président du Conseil de développement	PAYS DU BESSIN AU VIROIS
HEYRAL	Jean-Bertrand	Secrétaire général	CNPA
HOLM	Olaf	Chargé de mission tourisme, valorisation du patrimoine	FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
HOUEL	Henri	Conseiller général	CONSEIL GENERAL MANCHE
JACOB	Patrick	Bureau du financement des entreprises	MINISTERE DES PME
JACQUOT	Claude	Président	COMMUNAUTE DE COMMUNES HTE MEURTHE
JAMET	Christophe	Chargé de mission	CELAVAR
JAULMES	Samuel	Chargé de mission Europe	CELAVAR
JEAN	Martine	Assistante	CDC
KOLOSZ	Katalyn	Présidente	PLACE AUX JEUNES FRANCE
L'HUILLER	Guillaume		CDC -DR HAUTE NORMANDIE
LABORDE	Martine	Assistante	FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
LAFRAGETTE	Pierre	Président	COOPERATIVE SICASELI
LAMALLE	Jean-Claude	Conseiller municipal	PARC MORVAN
LANDRODIE	Sophie	Chargée de mission développement numérique	CONSEIL GENERAL YVELINES
LE MAREC	Audrey	Chargée d'études	HABITAT ET DEVELOPPEMENT
LE MENN	Loïc	Délégué général	CNCER

LEBERGER	Catherine	Chargée de mission	MAIRIE-CONSEILS / CDC
LEMAIRE	Francis	Responsable partenariats	OSEO BDPME
LESAGE	Philippe	Chargé de mission	PARC AVESNOIS
MACKIE	Annette	Chef du Bureau de l'installation	MINISTERE DE L'AGRICULTURE
MAISONNEUVE	Amélie	Responsable	BOUTIQUE DE GESTION ESPACE
MARGADO	Alix	Délégué innovation	SCOP ENTREPRISES
MARIE	Claude	Chargé de mission national	ASSOCIATION EGEE
MARTINEZ	Virginie	Chargée de mission création d'activités	FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
MARY	Bertrand	Resp. développement économique	ENTREPRISES, TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT
MARY	Alain	Conseiller économique	CHAMBRE DE METIERS YVELINES
MASSARDIER	Sylvain	Resp. Environnement	CNPA HAUTE NORMANDIE
MASSE	Alix	Associée	TREELOGIE
MAZIZ	Elhame	Animatrice GAL Leader +	GAL NORD MEUSIEU
MELLIES	Sophie	Chargée de la transmission d'entreprises	APCM
MERCIER	Catherine	Directrice des politiques territoriales	ACFCI
MERY	Hubert	Président	CIVAM DE VALENCAY
MIGUET	Sylvie	Chargée de mission développement des entreprises	PARC MASSIF DES BAUGES
MONIER	Sylvain	Coordonnateur du programme Leader +	PARC VOLCANS D'AUVERGNE

MONNET	Philippe	Secrétaire général adjoint	JEUNES AGRICULTEURS
MORSEL	Françoise	Chargée de mission développement du réseau	CDC
MOULINAS	Gérard	Directeur	FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
MOUSSET	Benoit	Directeur	BOUTIQUE DE GESTION DE SAÔNE ET LOIRE
MURAT	Laëtitia	Chargée de mission	RESEAU DES BOUTIQUES DE GESTION
NAST	Jean-Gabriel	Président	PARC HT JURA
NICOT	Myriam	Charte européenne du tourisme durable	PARC SCARPE ESCAUT
PAQUET	Brice		CDC-DR CORSE
PARYSECK	Jean	Président	GDCIVAM INDRE
PELTRE	Gérard	Vice-Président	PARC LORRAINE
PERIS	Nadine	Conseillère régionale	CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
PERRINEL	Jean-Marie	Agent de développement local	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'ANCE
PETITDIDIER	Emmanuelle	Chargée de mission agriculture	PARC MORVAN
PETITGAS	Cécile	Chargée de mission économie	PAYS BAIE DU MONT ST MICHEL
PICARD	Patricia	Artisan émailleuse	ARD'EMAIL
PIEL	Marie-Christine	Chargée de mission environnement / développement	APCM
PINEAU	Jean-Yves	Directeur	COLLECTIF VILLE CAMPAGNE
PINTON	Michel	Vice-Président	FIR

PIVETEAU	Vincent	Conseiller développement territorial et affaires rurales	DIACT
PORUNCINI	Philippe	Chargé de mission	PARC CORSE
PUPIN	Michel	Directeur régional	CDC DR AUVERGNE
ROUCHETTE	Agnès	Vice-Présidente Commission développement économique	PARC VEXIN FRANCAIS
SABATÉ	Richard	DGEFP	MINISTERE DE L'EMPLOI
SALLAT	Marie-Line	Agent de développement	Comité de développement PARC MORVAN
SAMSON	Nathanaël	Directrice	BOUTIQUE DE GESTION VAL DE FRANCE
SANCH	Olivier	Chargé de mission développement économique	PARC HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE
SCULFORT	Jean-Marie	Président de la Commission développement économique.	PARC AVESNOIS
SEIGNE	Frédéric	Animateur national	MRJC
SERVET	Thomas	Directeur	SYNERGIES CREATEURS
SEVREZ	Marie-Luce	Chef de projet	CCI VERSAILLES, VAL D'OISE, YVELINES
SIMONNET	Jean-Philippe	Chargé de mission développement économique	PARC MONTS D'ARDECHE
SOARES	Cécile	Chargée de mission	ST ETIENNE METROPOLE
STAB	Odile	Animatrice réseau national	INTER AFOCG
TEYLOUNI	Alain	Délégué régional	ETUDES ET CHANTIERS LORRAINE
THIOUX	Marion	Chargée d'études développement économique	PARC HTE VALLEE DE CHEVREUSE
THOMAS	Frédéric	Animateur Pôle local d'accueil	PAYS DE HTE CORREZE

THOMAS	Franck	Coordonnateur du pôle territoire, emploi, travail	FN CUMA
THOUY	Jean-Marc	Resp. de l'accompagnement	REGATE (CAE)
VALINA	Jérôme	Conseiller en développement	EJ'ENVIE
VANDAELE	Christophe	Président de la Commission développement économique	PARC BRENNE
VERGELY	Benoit	Gestionnaire logiciel SIG	ONIC
VERRON	Bernadette		CDC -DR PACA
VIALLO	Nathalie	Chargée de mission développement local	PARC GATINAIS Français
VILLEGAS	Johanne	Coordinatrice	AFIP
VIRIAT	Cécile	Chargée du projet "renouvellement des générations en agriculture"	JEUNES AGRICULTEURS
VUARIN	Philippe	Resp. "Espaces professionnel"	APCE
WEHRLI	Sandrine	Directrice de la création d'entreprise	ACFCI
WILLOT	Benoît	Directeur	CIME

www.parcs-naturels-regionaux.fr



FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

9, rue Christiani 75018 Paris

Tél. : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78

E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr